

ANNEXE

COMMUNICATION DE LA COMMISSION

Pour une Europe des résultats - Application du droit communautaire

Annexe – Secteurs du droit communautaire proposés pour évaluation

Justice, liberté et sécurité: Directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres.

Entreprises et industrie: Directive 85/374/CEE du Conseil du 25 juillet 1985 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de responsabilité du fait des produits défectueux.

Pêche et affaires maritimes: l'obligation pour les États membres de créer une base de données informatique où seront enregistrées pour vérifications par recoupement les données relatives aux prises tel que décrit dans l'article 19 du règlement (CEE) n° 2847/93 du Conseil.

Transports et énergie:

- Directive 2004/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la sécurité des chemins de fer communautaires et modifiant la directive 95/18/CE du Conseil concernant les licences des entreprises ferroviaires, ainsi que la directive 2001/14/CE concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire, la tarification de l'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité (directive sur la sécurité ferroviaire)
- Directive 2004/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifiant la directive 96/48/CE du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse et la directive 2001/16/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel;

Emploi, affaires sociales et égalité des chances: Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

Santé et protection des consommateurs: Directive 2002/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003 établissant des normes de qualité et de sécurité pour la collecte, le contrôle, la transformation, la conservation et la distribution du sang humain, et des composants sanguins.

Société de l'information et médias: Règlement (CE) n° 717/2007 du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2007 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de téléphonie mobile à l'intérieur de la Communauté.

Marché intérieur et services: Directive 2004/25/CE du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les offres publiques d'acquisition.

Environnement: La législation environnementale comprend un large nombre de directives, interdépendantes et regroupées en domaines ou par sujets. Ainsi, plutôt que de se concentrer sur des directives particulières isolément, la Commission est disposée à discuter de questions telles que la conservation des espaces naturels, les déchets, etc. Une communication de la Commission spécifique est prévue sur ce point à la suite de la présente communication.